



Déchoir un père biologique de ses droit parentaux

Par **fafou_old**, le **04/06/2007** à **16:24**

Bonjour, rnMa Belle soeur a une fille, âgée de 7 ans, issue d'une première union. Elle s'est mariée avec mon beau frère l'année dernière. Le père biologique a accusé mon beau frère d'atouchements sexuels sur sa fille. Des examens et des psychologues ont examiné la fillette, mon beau frère a été placé en garde à vue et l'affaire a été classé. Seulement, le père biologique de la fillette continue de harceler le couple. Ainsi, il a amené sa fille à la clinique en disant qu'elle avait encore été abusée par mon beau frère... Récemment, il a pris des photos "soi disant" du dos de sa fille où apparaissaient des marques rouge, des bleus dû à la violence de mon beau frère. Il a déposé ces photos à la gendarmerie (la même gendarmerie que celle où il a porté plainte pour attouchements sexuels contre mon beau frère). C'est une autre gendarmerie qui a convoqué le couple à cause des photos. La mère de la fillette a démontré que ce n'était pas le dos de sa fille puisque sa fille a une tache de café ; tâche non visible sur la photo. Puis elle a montré le dos de sa fille qui ne présentait ni bleus, ni aucune trace de violence. Cette fillette est très perturbée par tout ce qu'elle a vécu à cause des fausses accusations de son père biologique.

Par **Christelle_old**, le **05/06/2007** à **01:40**

Bonjour, rnrnvotre histoire est très intéressante, mais j'attends la question...